

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- Toutes nos locations en juillet et août se font du samedi 15h au samedi 10h. Les arrivées se font de 15h à 19h, les départs de 8h à 10h au plus tard.
- Nous devons être avisés de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre location. Nous nous réservons la possibilité de disposer de cette location si nous restions sans nouvelle de votre part, 24 heures après la date d'arrivée prévue, ou dès un départ anticipé, sans aucun remboursement des sommes versées.
- La taxe municipale de séjour n'est pas comprise dans nos tarifs. La TVA au taux de 7 % est incluse dans nos tarifs.
- Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte d'un montant de 30% du coût global de votre séjour (50€ minimum pour les week-ends) + 18 € de frais de dossier (sauf week-ends). Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde directement par courrier, sans aucun rappel de notre part, 15 jours avant votre arrivée sur le site, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée et l'acompte conservé.
- La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers.
- A votre arrivée, deux chèques de caution vous seront demandés : 150€ pour garantir le respect de l'installation, et 50€ pour garantir la propreté de l'installation à votre départ. Ceux-ci vous seront restitués après l'état des lieux.
- Seules les personnes inscrites sur la fiche de réservation sont autorisées à entrer dans le camping. Tout changement éventuel doit être signalé au préalable et ne sera effectif qu'après accord de la direction. Toute déclaration inexacte sur la fiche de réservation, notamment le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.
- Toute annulation de séjour doit nous être notifiée par lettre recommandée, la date de réception déterminant la date d'annulation. Une annulation ne peut donner lieu à remboursement qu'en cas de souscription à l'assurance annulation proposée, payable intégralement et uniquement lors de la réservation.
- Conditions de l'assurance annulation (15 €/semaine) :
Plus de 15 jours avant le début du séjour les sommes versées seront remboursées hors les frais de dossier et le coût de l'assurance. Moins de 15 jours avant le début du séjour les sommes versées seront remboursées hors l'acompte, les frais de dossier, et le coût de l'assurance. Evénements couverts par la garantie : a) décès, accident corporel grave ou maladie grave de l'assuré, son conjoint, ses ascendants, frères et sœurs b) déménagement suite à une mutation professionnelle c) licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint d) dommage atteignant la résidence principale de l'assuré suite à un incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives au vol ou au vandalisme, tempête, catastrophes naturelles. Pour bénéficier de la garantie vous devez nous adresser des justificatifs précis et incontestables. Lorsque le séjour est commencé, il ne peut y avoir de remboursement.
- Nous vous rappelons que nos installations sont non-fumeurs.
- Aucune tente ne sera autorisée sur la parcelle du mobil home ou du chalet.
- Nous n'acceptons qu'un véhicule par emplacement.
- Les chiens et les chats sont acceptés dans la limite d'un par emplacement (supplément 20 € /semaine) à condition qu'ils soient tatoués, vaccinés contre la rage, non bruyants, tenus en laisse, sortis du camping pour leurs besoins et jamais laissés seuls dans le camping. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits.
- La baignade dans la piscine du camping reste sous l'entière responsabilité des parents. Les shorts de bain sont formellement interdits, le port de maillot de bain est obligatoire.
- Les visiteurs doivent s'adresser à la réception du camping et sont tenus au règlement d'une redevance, suivant les tarifs affichés à l'entrée du camping. Leur véhicule doit rester à l'extérieur du camping, l'accès aux douches et à la piscine n'est pas autorisé.
- Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.
- Pendant votre séjour, vous êtes responsables de votre installation. La responsabilité du Camping Veillon-Plage 'Le Bouc Etou' ne pourra être engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour. Une assurance responsabilité civile est obligatoire.
- L'état des lieux sera vérifié en fin de location à partir de 8h. Le nettoyage de l'installation et des allées est à votre charge, celle-ci doit être laissée en parfait état de propreté, dans le cas contraire la caution de 50 € sera retenue.

CONTRAT DE LOCATION

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Tél : _____ Portable : _____

Mail : _____

Type de véhicule : _____ Immatriculation : _____

Participants au séjour :

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1			/ /
2			/ /
3			/ /
4			/ /
5			/ /
6			/ /

Le nombre de personnes ne doit pas être augmenté sans l'accord de la direction.

Animal : Oui Non Si oui, précisez : _____ Race : _____
(supplément 20€/semaine)

SEJOUR DU : _____ 2012 AU _____ 2012

LOCATION CHOISIE

Modèles récents

- Mobil home Luxe 1 (23m²) 4 pers 2 ch
- Mobil home Luxe 2 (27m²) 6 pers 2 ch
- Chalet sans sanitaires (19m²) 4 pers 2 ch
- Chalet grand confort (30m²) 4 pers 2 ch

Anciens modèles

- Mobil home Loisirs (15m²) 2 pers 1 ch
- Mobil home Evasion (24m²) 5 pers 2 ch

Montant de la location : _____ Acompte 30% : _____

Frais de dossier : 18 €
(sauf week-ends)

Assurance annulation Oui Non Supplément assurance : _____
(15 € / semaine)

Total versé pour la réservation : _____

A réception de l'acompte une confirmation vous sera adressée ainsi que votre facture.
Le solde de la location est à verser au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte intégralement les conditions générales de location.

Fait à : _____ Date : _____ Signature : _____

Le règlement peut être effectué par mandat, chèque bancaire ou chèques vacances à l'ordre de Camping Veillon-Plage
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté. SIRET : 441 221 165 00018